



25, Route de Licques  
62890 CLERQUES  
Tél. 03.21.35.06.32

République Française  
Département du PAS-DE-CALAIS  
Arrondissement de SAINT-OMER  
Canton de Lumbres  
Commune de CLERQUES

*Registre des Arrêtés du Maire n° 006 -2021*

**ARRETE portant INTERDICTION de circuler et de  
stationner  
Sur l'impasse de la pisciculture  
Du 25 octobre au 26 novembre 2021**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par  
arrêté du 6 novembre 1992,  
Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des  
pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe  
I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,  
Vu la décision du conseil municipal de procéder à la réfection de la chaussée de  
l'impasse de la pisciculture,  
Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour  
permettre le bon déroulement des travaux,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour la durée du 25 octobre au 26 novembre 2021, des travaux de  
voirie de gestion des eaux de ruissellement et de réfection de la chaussée auront  
lieu sur l'impasse de la pisciculture et sur la route de Guémy.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise de  
travaux publics OSTP. Les restrictions seront : **interdiction de stationnement et  
interdiction de circulation** durant la journée, de 8h à 18h.

**Article 3 :** Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le  
Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, sont chargés, chacun en ce  
qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à  
Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 23 octobre 2021

Aurélien DOMMANGET,  
Maire

